

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Le Subdray
Séance du 16 Juin 2026

Date de la convocation
10/06/2026
Date d'affichage
de la convocation
10/06/2026

Nombres de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Réf : 2026-DEL-046

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N° ACTES : 7.1.8

L'an 2026 et le 16 Juin, le Conseil Municipal de la commune de Le Subdray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHARRETTE, Maire

Présents : M. Philippe CHARRETTE, M. Bruno FOUCHET, Mme Brigitte JACQUET, M. Philippe ANDANSON, Mme Mireille NABOUDET, Mme Sylvie ARBENTZ THEBAUX, Mme Marlène SIRET, Mme Laurence DUFOUR, M. Jean-Philippe GUILLON, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Eric LAFABREGUE, M. Joël MARTINAT, M. Arnaud GUERIN

Absents excusés :

Mme Bertille BEZARD-CHERRIER pouvoir à M. Philippe CHARRETTE
Mme Isabelle MORGAND pouvoir à Mme Marlène SIRET

Secrétaire de séance : M. Philippe ANDANSON

Objet de la délibération : Tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement du mercredi -
Année scolaire 2026/2027 -

Madame Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Education-Jeunesse, informe les membres du Conseil Municipal que tous les ans, à la même époque, ceux-ci sont amenés à revoir les tarifs du centre de loisirs du mercredi qui ne fonctionne que pendant les périodes scolaires.

Les tarifs du Centre de Loisirs 2025/2026 étaient les suivants :

FORFAIT CENTRE DE LOISIRS - 1/2 JOURNEE SANS RESTAURATION

POUR LA COMMUNE	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de Loisirs $\frac{1}{2}$ journée	4.20 €	4.60 €
POUR LES EXTERIEURS	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de Loisirs $\frac{1}{2}$ journée	6.70 €	7.75 €

FORFAIT RESTAURATION ET CENTRE DE LOISIRS - JOURNEE COMPLETE

POUR LA COMMUNE	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de loisirs et restauration	9.50 €	10.10 €
POUR LES EXTERIEURS	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de loisirs et restauration	13.25 €	14.30 €

FORFAIT MINI GARDERIE de 12h à 12h30 : **1.60 €**

Cet accueil s'adresse en priorité aux enfants de la commune scolarisés ou non sur le RPI (de maternelle ou primaire), et en fonction des places disponibles, aux enfants scolarisés sur notre commune mais domiciliés hors de celle-ci.

La commission Education-Jeunesse propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement du mercredi pour l'année 2026/2027, eu égard aux conditions d'accueil particulières liées aux travaux de l'Espace enfants durant l'année scolaire écoulée.

Ainsi, la commission Education-Jeunesse, réunie le 08 Juin 2026, propose de maintenir, pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs du CLSH comme il suit :

FORFAIT CENTRE DE LOISIRS - 1/2 JOURNEE SANS RESTAURATION

POUR LA COMMUNE	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de Loisirs $\frac{1}{2}$ journée	4.20 €	4.60 €
POUR LES EXTERIEURS	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de Loisirs $\frac{1}{2}$ journée	6.70 €	7.75 €

FORFAIT RESTAURATION ET CENTRE DE LOISIRS - JOURNEE COMPLETE

POUR LA COMMUNE	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de loisirs et restauration	9.50 €	10.10 €
POUR LES EXTERIEURS	N°1 - QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 1000	N°2 - QUOTIENT FAMILIAL PLUS DE 1001
Forfait Centre de loisirs et restauration	13.25 €	14.30 €

FORFAIT MINI GARDERIE de 12h à 12h30 : 1.60 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Enfance-Jeunesse, valide les tarifs comme proposé ci-dessus, avec effet dès la rentrée scolaire 2026/2027.

Transmission au contrôle de
légalité le 07 JUIL. 2026

Diffusion sur le site internet de
la commune www.le-subdray.fr
le

Pour extrait conforme, Le Subdray, le 18 Juin 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ANDANSON



Le Maire,

Philippe CHARRETTE